



Section de Seine Maritime  
77, quai Cavelier de la Salle  
76100 Rouen  
02 35 73 16 75  
[76@se-uns.org](mailto:76@se-uns.org)  
[www.sections.se-uns.org/76](http://www.sections.se-uns.org/76)

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale en Seine Maritime

Rouen, le 16 janvier 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

*Le SE-UNSA souhaite attirer votre attention sur les évaluations des acquis des élèves de CM2 prévues du 19 au 23 janvier.*

*Le SE-UNSA ne rejette pas a priori le principe d'évaluations nationales, qu'elles soient « diagnostic » ou « bilan ». Cependant, le dispositif retenu n'est pas acceptable.*

*Pour le SE-UNSA, une évaluation des acquis des élèves au palier 2 du socle commun ne peut avoir lieu avant le terme de l'année scolaire. Une évaluation en milieu d'année ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle ni à une évaluation des performances du système scolaire.*

*De plus, nous considérons que évaluer des notions non étudiées est un non sens pédagogique.*

*La conception du logiciel de saisie est aussi contestable : le codage binaire (échec ou réussite) ne permet pas de rendre compte finement du degré d'acquisition de telle ou telle notion.*

*Les conditions fixées par le ministère vont donc pour nous, créer de l'échec, stigmatiser les élèves au lieu de les encourager, et générer inutilement des inquiétudes chez les parents.*

*Enfin, nous ne pouvons cautionner un système de recensement des résultats qui puisse servir à établir un « palmarès » des écoles.*

*Le SE-UNSA a saisi Monsieur le Ministre par courrier le 7 janvier pour lui demander de surseoir à ces évaluations et d'engager des discussions afin de construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.*

*Faute d'une réponse positive du ministre à notre demande et face aux difficultés que crée pour nos collègues ce dispositif, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les consignes syndicales que nous demandons à nos collègues de suivre :*

*Pour les enseignants de CM2 :*

- ne faire passer que les exercices correspondant à des notions déjà abordées en classe,*
- rendre compte de ces seuls résultats uniquement aux élèves et aux familles concernées,*
- ne pas utiliser le logiciel de l'administration mais un autre outil de saisie que nous mettrons à leur disposition.*

*Pour les directeurs :*

- ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargeable sur le site de l'administration mais communiquer à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale un récapitulatif des résultats anonymés.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sentiments respectueux.*

Joëlle Ayache  
Secrétaire départementale du SE-UNSA 76